

Département du FINISTÈRE

Commune de LE TRÉVOUX

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à 19 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.

Nombre de conseillers : 19

Présents : 16 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Isabelle FRAVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Jonathan LE GOFF, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Pauline SALAÛN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE.

Excusés : 3 : Audrey LE CALVÉ qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE, Sylvain LECONTE qui a donné procuration à Aurore LANGLAIS et Jérémy PERRON qui a donné procuration à Stéphane MARION.

Secrétaire de séance : Daniel HANOCQ.

DÉLIBÉRATION 2026/57

DISPOSITIF DE VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION VTA : CRÉATION D'UN EMPLOI

Madame la Maire présente à l'assemblée le dispositif d'État mis en place en 2021 et expose la possibilité pour la collectivité d'y recourir : le volontariat territorial en administration (VTA) s'adresse à un jeune diplômé, à partir de bac + 2, qui souhaite travailler dans une collectivité territoriale rurale et renforcer ses compétences en ingénierie de projet. Ce dispositif s'adresse en premier lieu aux collectivités locales rurales afin d'apporter un soutien en ingénierie adapté aux besoins des organisations locales afin de faire émerger des projets de développement ; pour ce qui concerne notre commune, la feuille de route porte sur la participation des citoyens à la vie démocratique et ses relais en matière de communication.

Le contrat VTA prend la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de projet, de 12 à 18 mois, sur un minimum 75 % d'un temps complet. Le choix de la grille indiciaire et de l'indice seront évalués en fonction du profil du candidat retenu. Une aide au recrutement forfaitaire, au préalable validée par les services préfectoraux, est attribuée par l'État à la structure accueillante.

Madame la Maire propose de recruter un volontaire territorial en administration pour une durée de 12 mois, à temps non complet - 28 heures hebdomadaires, pour des missions de structuration, mise en œuvre et développement de la participation citoyenne sur la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 II ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le dispositif « Volontaire Territorial Administratif »,

Sous réserve de l'obtention des financements,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 17 voix POUR et 2 Abstentions (Stéphane Valette et Isabelle Fraval)

APPROUVE la création d'un emploi non permanent de type « contrat de projet », dans le cadre du dispositif Volontaire Territorial Administratif, à compter de la date d'embauche qui sera fixée par Madame la Maire suite au recrutement,

DIT que les crédits seront inscrits au budget,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter toute aide et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 29 septembre 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE